



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 MAI 2021

**Présents** : Franck DELTERAL – Damien DUROY – Sandra SEIZELARD – André COURNIL – Sandrine MONSBROT – Florence REY – Christophe POLONI – Pablo GUNDOVA – Anne de LAVARDE – Jean-Pierre BUFFIERE

**Absent(s) excusé(s)** : Joël OUDOT (Pouvoir remis à Franck DELTERAL)

**Secrétaire de séance** : André COURNIL

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- ✓ **FRAIS DE SCOLARISATION À LA COMMUNE D'OBJAT – ANNÉE 2020- 2021 :**  
Participation par enfant en classes maternelles : 5 élèves X 1 335 € = 6 775,00 € - En classes élémentaires : 3 élèves X 315,00 € = 945 € ; soit un total de 7 720,00 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de scolarisation à la commune d'OBJAT pour un montant de 7 720,00 €.
- ✓ **FRAIS DE SCOLARISATION À LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LA-ROCHE – ANNÉE 2020 :** Participation pour 3 élèves en garderie du 01.01.2020 au 03.07.2020 et du 01.09.2020 au 31.12.2020 et participation pour 1 élève à l'école/cantine du 01.01.2020 au 03.07.2020 et du 01.09.2020 au 31.12.2020 pour un montant total de : 640,81 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de scolarisation à la commune de SAINT-CYR-LA-ROCHE pour un montant un montant de 640,81 €.
- ✓ **OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME OU DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU ET DE CARTES COMMUNALES :** La compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » figure parmi les compétences obligatoires des communautés d'agglomération (art.L5216-5 du CGCT) En 2017, les communes membres de l'Agglo se sont prononcées défavorablement au transfert de la dite compétence, dans les conditions de minorité de blocage. Il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales.  
Après en avoir délibéré, et après un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu et de cartes communales.
- ✓ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE19 :** Votée à l'unanimité.
- ✓ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET RALLYE RAID MOTO 2022 :** Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un courrier d'un administré sur la commune de SAINT-CYPRIEN a été adressé à la Mairie le 28 avril 2021 pour une demande de subvention pour son projet de Rallye Raid Moto 2022. Cet administré s'est engagé à l'association AFRICA ECO RACE, et ce projet demande un gros investissement personnel et surtout un investissement financier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € pour son projet de Rallye Raid Moto 2022.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Planning d'organisation des bureaux de votes pour les prochaines élections Départementales & Régionales qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Fin de la séance.

